

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ**

Séance extraordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette de Sainte-Ursule, le 20 juillet 2023 à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Roger Michaud.

20 juillet 2023

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

M. Roger Michaud, Maskinongé, Président
Mme Sylvie Noël, Louiseville, Vice-Présidente
Mme Josée Bellemare, Sainte-Ursule
M. Alain Deschênes, Saint-Justin
M. Martin Lamy, Yamachiche

Était aussi présent :

M. Mario Paillé, Secrétaire-Trésorier

Étaient absents :

M. Michel Pelletier, Sainte-Angèle-de-Prémont
M. Pascal Trudel, Saint-Léon-le-Grand

La séance extraordinaire a été convoquée conformément à la loi par un avis de convocation notifié par courriel à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie par Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier. Une copie de cet avis de convocation est versée au dossier de la Régie d'aqueduc de Grand Pré ainsi que le courriel de confirmation de chacun des membres ayant reçu l'avis de convocation.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, le président d'assemblée déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Services professionnels d'ingénierie pour le raccordement du nouveau puits
4. Paiement des comptes
5. Période de questions
6. Levée de la réunion

2023-07-080

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Deschênes et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour ci-dessus.

3. SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LE RACCORDEMENT DU NOUVEAU PUIITS

CONSIDÉRANT QUE la Régie a procédé à un appel d'offres sur invitations pour des services professionnels d'ingénierie pour le projet de raccordement d'un nouveau puits ;

CONSIDÉRANT QUE la séance d'ouverture de soumissions a eu lieu le 9 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE trois firmes d'ingénierie ont déposé une soumission dans les délais requis avant 10 h 00, le 9 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'après une étude et analyse des soumissions, seulement deux étaient conformes ;

CONSIDÉRANT QU'après l'évaluations des soumissions, la recommandation du comité de sélection est d'adjuger le contrat à la firme d'ingénierie Équipe Laurence inc. ayant obtenu le meilleur pointage final, pour un coût de 32 767,87 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière au Programme PRIMEAU 2023 pour ce projet a été refusée ;

POUR CES MOTIFS :

2023-07-081

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte les soumissions reçues ;

QUE le conseil octroie le contrat à la firme d'ingénierie Équipe Laurence inc., soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, pour l'exécution des travaux de services professionnels d'ingénierie pour le projet de raccordement d'un nouveau puits conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 32 767,87 \$ incluant les taxes ;

QUE les dépenses soient financées à même le fonds d'administration prévu au budget 2023 et comptabilisées au poste budgétaire 2413412 Eau – Services d'ingénierie.

4. APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 17 juillet 2023 ;

POUR CE MOTIF :

